



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 12 janvier 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 5 janvier 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h02 et levée à 21h12.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

Etaient absents : Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Colette LOMBARD, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : Mme Agnès MARGUET

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : M. OUDOT/M. PERRIN ; B. DIRAND/P. BENOIT ; M. CART-GRANDJEAN/R. LORIN CART-GRANDJEAN ; C. LOMBARD/N. PERROT ; D. ROUX/B. LAPOIRE.

Avenant à la convention opérationnelle de prolongation de portage par l'EPF de l'ancien office notarial

Par délibération du 17 janvier 2019, la commune a sollicité un portage par l'Etablissement Public Foncier (EPF) Doubs Bourgogne Franche-Comté, pour procéder à l'acquisition de la parcelle AH 262 correspondant à l'ancien office notarial, et a approuvé la convention opérationnelle détaillant les conditions de ce portage.

Conformément au règlement intérieur de l'EPF, la durée initiale de portage est fixée à 4 ans. A l'issue des 4 premières années, elle est renouvelable 3 fois par tranche de 2 ans.

La convention signée le 25 janvier 2019 arrive à terme. Actuellement, le devenir de ce bâtiment n'étant pas encore arrêté, il convient d'établir un avenant portant sur une prolongation de portage de 2 ans.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Demande la prolongation de portage de 2 ans par l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche Comté, relative à l'opération n°554-Ancien office notarial ;
- Approuve l'avenant à la convention ci-annexé
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 27

Contre : 1

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR



Affiché à la Mairie de Valdahon le :
16/01/2023